

**CONSEIL MUNICIPAL
du 27 FEVRIER 2023 à 20h00**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
PUBLIE LE 28 FEVRIER 2023**

01/2023 Approbation du PV de la séance du 24 novembre 2022

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022.

**Délibération approuvée à l'unanimité.
Madame Sylvette GARRIGOU ne prend pas part au vote**

**02/2023 Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier communal :
présentation de l'avant-projet et validation du plan de financement**

Le Conseil Municipal,

Arrête : l'Avant-Projet de l'atelier communal présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre m. associés Architectes et le montant des travaux de construction à 313.800,00 euros HT (hors frais de maîtrise d'œuvre et révisions).

Valide : le plan de financement présenté.

Charge : Monsieur le Maire de présenter les demandes de subventions auprès de la Préfecture et des éventuels autres financeurs publics ou privés.

Charge : Monsieur le Maire de lancer les marchés sur la base de l'Avant-Projet arrêté.

Note : que les dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2023.

Délibération approuvée à l'unanimité.

03/2023 Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension de la cantine

Décide : d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation, la rénovation et l'extension de la cantine, suivant la décision de la commission des marchés à l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par l'architecte mandataire SARL Larché Nathalie Architecture pour un forfait de rémunération de 14,50 % du coût prévisionnel des travaux, soit pour un montant prévisionnel de 51.100,00 euros HT.

Autorise : Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

Décide : de valider la PSE pour la mission d'Ordonnancement Pilotage Coordination, fixée à un taux de 1,30% pour un montant de 4.550,00 euros HT.

Note : que les dépenses seront inscrites au Budget supplémentaire 2023.

Délibération approuvée à l'unanimité.

04/2023 Marché de mission d'audit énergétique des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal,

Décide : d'attribuer le marché de mission d'audit énergétique des bâtiments communaux suivant la décision de la commission des marchés à l'entreprise : ENRVIE pour un montant de 16.050,00 euros HT.

Autorise : Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et à déposer des demandes de subvention pour cet audit.

Note : que les dépenses seront inscrites au Budget supplémentaire 2023.

Délibération approuvée à l'unanimité.

05/2023 Vote des taux des taxes locales – Correctif

Le Conseil Municipal,

Fixe : le montant des contributions directes en recouvrement en 2023 à 809.727,48 euros suivant le tableau ci-dessous :

	Bases prévisionnelles 2023	Taux votés	Produit fiscal attendu en 2023
TH résid. second.	58.736,00 €	18,44 %	10.830,92 €
TFB	2.616.795,00 €	29,69 %	776.926,44 €
TFNB	36.386,42 €	60,38 %	21.970,12 €
		TOTAL	809.727,48 €

Approuve : le maintien des taux d'imposition suivants :
 - pour la Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 18,44 %,
 - pour la Taxe sur le foncier bâti : 29,69 %,
 - pour la Taxe sur le foncier non bâti : 60,38 %.

Note : que l'Etat versera au titre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation un montant estimé à 110.000,00 euros.

Autorise : Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

Délibération approuvée à l'unanimité.

06/2023 Avis sur le programme de voirie 2023 de l'Eurométropole de Strasbourg

Le Conseil Municipal,

Donne : un avis favorable aux projets 2023 présentés par le service voirie sur la commune de Niederhausbergen.

Donne : un avis défavorable sur les mesures concernant l'arc ouest.

Charge : Monsieur le Maire de transmettre cet avis à Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg pour application.

Délibération approuvée à l'unanimité.

07/2023 Motion pour un service de transport en commun juste et efficient pour les habitants de Niederhausbergen

Le Conseil Municipal,

Soutient : la démarche de Monsieur le Maire.

Demande : à l'Eurométropole de mettre en œuvre le retour au cadencement de la ligne 75 à 20 minutes, voire à 15 minutes entre 6 heures et 9 heures le matin et entre 16 heures et 19 heures, en fin d'après-midi, en débloquant les budgets nécessaires, pour rétablir l'équité du service public sur notre territoire.

Motion approuvée à l'unanimité.